

La Coordination du Congrès en Défense de la vie divulgue la Déclaration finale le [vendredi 15 février 2008](#)

DÉCLARATION DE APARECIDA EN DÉFENSE DE LA VIE

« Marie, nous vous confions la Cause de la vie »
(Jean-Paul II, *Evangelium Vitae*, 105)

Alors que nous sommes réunis au Sanctuaire National de Notre-Dame d'Aparecida (Brésil), du 06 au 10 février 2008, nous, les représentants du Brésil, du continent européen et des Amériques, à l'occasion de ce 1er Congrès international en défense de la Vie, promu par la Commission Diocésaine de défense de la vie du diocèse de Taubaté, avec l'appui du Conseil Episcopal Latino-Américain (CELAM), de la Conférence Nationale des Évêques du Brésil (CNBB), les archidiocèses d'Aparecida et de Brasilia, du Sanctuaire National de Notre-Dame d'Aparecida, l'association Nationale Pro-Vie et Pro-Famille, la Fédération Pauliste des mouvements de défense de la vie, l'Association nationale des femmes pour la Vie, le Front parlementaire contre la légalisation de l'avortement, *Human Life International*, *Alianza Latinoamericana para la Familia*, *Associazione per la difesa dei Valori Cristiani - Voglio Vivere*, *Family Center*, l'agence ZENIT et d'autres entités représentatives de la société civile, ainsi que des membres du Congrès national brésilien, des assemblées législatives et municipales, et de divers conseils pastoraux, nous essayons de faire de cette réunion une réponse immédiate à ce que propose la Campagne de Fraternité de 2008 au Brésil, sur le thème: "Fraternité et la défense de la vie", dont la devise est «Choisis donc la vie».

Nous avons réalisé un échange culturel intense et approfondi sur les expériences recueillies concernant le respect de la vie et la dignité de la personne humaine. Y ont participé des spécialistes en science et la plupart des diverses personnalités de renom dans le domaine de la bioéthique, avec des dirigeants nationaux et internationaux, unis dans l'effort visant à élargir la prise de conscience des nombreuses menaces et attaques sans précédent perpétrées contre la famille et la dignité de l'homme, qui sont contraires à la loi naturelle et contre la garantie du premier de tous les droits de la personne qui est le droit à la vie.

Nous nous sentons également comme l'un des premiers fruits de la cinquième Conférence générale de l'épiscopat latino-américain et des Caraïbes, qui s'est tenu ici même, en mai dernier, au cours de laquelle le Saint-Père, le Pape Benoît XVI, a souligné la nécessité d'assurer aux peuples «le droit à une vie pleine, spécifique des enfants de Dieu, avec des conditions plus humaines», à développer «en plénitude l'existence humaine, dans sa dimension personnelle, familiale, sociale et culturelle» (cf. le Discours inaugural de la rencontre). Il est donc nécessaire, par conséquent, pour défendre la vie dans toutes ses phases, depuis la conception jusqu'à la mort naturelle, de reconnaître et de promouvoir la structure naturelle de la famille, comme l'union entre un homme et une femme par le mariage, et de protéger le droit des parents à éduquer leurs propres enfants, le tout en raison des principes inscrits dans la nature humaine et commune à toute l'humanité.

De fait, la législation ne saurait être fondée sur le seul consensus politique, mais aussi sur la morale qui repose sur un ordre naturel objectif. L'économie doit être destinée à l'être humain comme porteur d'une dignité intrinsèque. Il ne peut y avoir économie sans la population et il ne peut y avoir une société sans enfants. La sexualité, en plus, fait partie des droits et de la dignité de l'être humain, et elle a pour but la construction d'une famille comme sa fin naturelle.

Après avoir étudié et réfléchi sur ces principes et leurs conséquences et sur des faits historiques récents, amplement documentés, nous soulignons que :

- L'avortement, chimique ou chirurgical, a été utilisé par les pays développés comme le principal outil pour soutenir une politique globale de contrôle de la population. Dès 1952, avec la naissance du Conseil de la population, auquel se sont joints postérieurement, la Fondation Rockefeller, Ford, Gates et d'autres, s'est développé sur le plan international, un programme de population destiné au contrôle démographique de la planète. Le projet inclut la propagation d'une mentalité anti-nataliste, comprenant l'implantation de contraceptifs, la légalisation de l'avortement et d'autres offensives contre la vie, dans une perspective géopolitique et eugénique qui s'est donné comme priorité le combat de la pauvreté en empêchant les pauvres d'avoir une descendance au lieu d'investir pour un plus grand développement économique. Dans cette nouvelle perspective, la contraception, l'avortement, ainsi que l'euthanasie font bien partie d'une politique démographique, intégrée à une politique plus ample de mondialisation, qui vise l'implantation d'un monopole économique.

- Depuis les années 80, à travers un consensus stratégique, établi par les grandes fondations qui promeuvent l'avortement, les politiques de contrôle de la population ont avancé délibérément camouflées, sous couvert d'une fausse émancipation de la femme et la défense de prétendus droits sexuels et génésiques, diffusés à travers la création et le financement d'un réseau international d'organisations non gouvernementales (ONG) qui font la promotion du féminisme, de l'éducation sexuelle libérale et de l'homosexualité.

- L'Organisation des Nations Unies (ONU), depuis les années 1980, a été compromise avec les politiques de contrôle de la population, qui constituent, actuellement, l'un des grands axes de leurs actions. Par le biais de ses comités de suivi, l'ONU a délibérément encouragé le développement d'une jurisprudence dans le domaine du droit international par lequel elle entend se préparer pour la reconnaissance de l'avortement comme un droit humain. A travers plusieurs de ses organes et de ses agences, l'ONU a été l'un des principaux organismes internationaux à promouvoir la légalisation de l'avortement en Amérique latine.

- Les organismes internationaux de crédit, comme le Fond Monétaire International, la Banque Mondiale, la Banque Interaméricaine de Développement, entre autres, concèdent des crédits pour le développement de nos nations en les conditionnant aux objectifs politiques de contrôle de la population.

- Plusieurs pays de l'Union Européenne sont impliqués dans la diffusion internationale de l'avortement et du contrôle de la natalité, leur accordant d'importantes sommes d'argent et en utilisant leur influence politique.

- L'IPPF (Fédération Internationale de la Paternité Planifiée), qui est la deuxième ONG la plus puissante du monde, après la Croix-Rouge internationale, avec ses filiales locales (au Brésil, la Bemfam), et ses organismes satellites, tels que l'IPS (Groupe Parlementaire Interaméricain de population et de développement) et l'IPAS, principal fournisseur d'appareils d'aspiration pour pratiquer des avortements précoces et donneur de cours de formation à des médecins sur la pratique de l'avortement, sont conçus pour, respectivement, l'implantation, dans les pays en développement, de la contraception, de la stérilisation, de l'avortement et de l'entraînement de professionnels de la santé pour la mise en pratique de ces pratiques.

- Des parlementaires, des professionnels de la santé, des universitaires, des médias, la classe juridique, ont subi des pressions et ont été influencés par les promoteurs de cette culture de mort.

- Les gouvernements - soit par omission, soit par complicité - ont cédé à ces pressions dans la plupart des cas, en instaurant des programmes et des politiques démographiques, ou même, comme c'est le cas au Brésil, en proposant une totale et complète dépénalisation de l'avortement, le rendant légal tout au long des neuf mois de la grossesse.

POUR TOUTES CES RAISONS :

- Nous condamnons l'implantation d'une culture de la mort qui nous conduit à la perte du sens de la vie, des valeurs éthiques et des droits naturels, dont découle tout le droit positif.

- Nous condamnons toute tentative de dé-criminalisation et de légalisation de l'avortement en Amérique Latine.

- Nous condamnons la fraude dans le domaine scientifique, la manipulation du langage et des autorisations d'état qui permettent dans nos pays la fabrication et la distribution des substances aptes à tuer des êtres humains, dès leurs premières heures de vie, comme avec la "*pilule du lendemain*".

- Nous condamnons les programmes d'état visant à libérer l'avortement par des voies indirectes, comme les normes techniques du Ministère de la Santé, qui "autorisent" l'avortement sur simple déclaration de l'intéressée.

- Nous condamnons l'implantation d'une éducation sexuelle scolaire hédoniste, délibérément dissociée de l'idée de mariage et de constitution d'une famille comme fin naturelle, et qui, au lieu de cela s'éloigne de la génitalité, dans l'idéologie de l'égalité des sexes et promeut l'homosexualité chez les enfants et les jeunes.

- Nous condamnons les tentatives en vue de l'expansion de l'euthanasie dans le pays, par le biais de résolutions prises par des conseils professionnels.

Et enfin nous proposons de :

- Diffuser la connaissance de la Doctrine sociale de l'Eglise qui est essentielle pour la consolidation de ces propositions visant à la valorisation de la vie, par la compréhension et la fidélité dans sa propre vie, dans la perspective de l'Evangile de la Vie.

- Promouvoir une option décisive pour la vie humaine et pour leur pleine dignité, sa mise en œuvre par le biais des pastorales variées, de mouvements et d'autres initiatives.

- Maintenir des observateurs permanents au sein du Congrès national brésilien et d'autres institutions juridiques, afin d'assurer un suivi efficace des propositions faisant la promotion de véritables droits de l'homme, à la vie et la famille.

- Parrainer des actions légales pour que cessent les violations des droits humains ici dénoncés, sans exception.

- Exiger la mise en œuvre d'une action effective en défense de la vie, pour toutes les institutions, les organismes et à tous les niveaux de pouvoirs compétents, le respect intégral de la vie et de la dignité humaine, et en premier lieu, la demande faite à l'Organisation des Nations Unies en vue d'un moratoire sur la peine de mort dans le monde, spécialement des enfants à naître, des personnes âgées et invalides. Nous proposons enfin que cette déclaration soit un engagement solennel pour une culture de la vie, de sorte que tous aient la vie et l'aient en abondance.

Fait au Sanctuaire national de Notre-Dame d'Aparecida,
Ce 09 février 2008.